

# Le tam-tam résonne!

*c'est la voix de la jeunesse.*

Avril - Mai - Juin 2011

Journal du club des enfants solidaires du Centre KEKELI

Numéro 1



## EDITO

Chers lecteurs et lectrices,

Le harcèlement sexuel est aujourd'hui un sujet tabou dans nos sociétés et pourtant il ruine constamment la vie des jeunes gens. Nombreux sont les élèves, surtout des filles, qui en sont victimes.

Les auteurs de l'harcèlement en milieu scolaire sont parfois des enseignants.

Il est vrai que certaines filles sont capricieuses et indécentes dans leurs comportements et habillements.

Quoi qu'il en soit, nous devons nous activer pour défendre la cause de ces victimes.

C'est pour cela que le club des enfants solidaires (CES) dont je suis la porte flambeau, lance un appel pressant aux jeunes, aux parents, aux enseignants et à vous chers lecteurs et lectrices, à se joindre à nous pour qu'ensemble nous freinions ce mal qu'est le harcèlement sexuel; surtout en milieu scolaire.

A tous, bonne lecture et découverte de ce premier numéro.

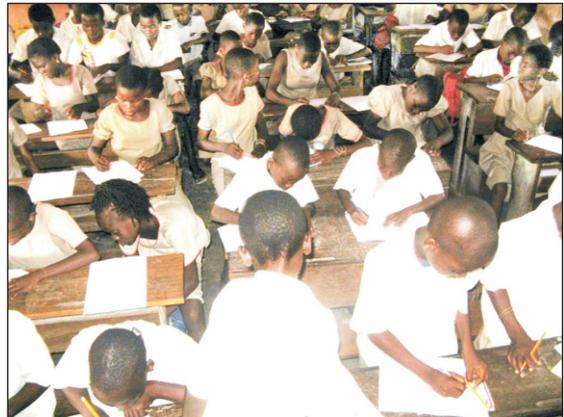
Prisca  
Présidente du CES



## A LA UNE

### La scolarisation, un défi commun.

Le 23 avril 2011, lors d'un spectacle, organisé par les Jeunes Leaders de la TV2, le Club des Enfants Solidaires (CES) a fait diverses prestations. Chaque club a fait des chorégraphies. Ensuite le CES a fait une sensibilisation sur le thème: «scolarisation pour tous, un défi commun».



Le CES a expliqué que la scolarisation est très importante dans la vie de chaque enfant. En effet, cela contribue à un avenir meilleur, dans le sens où nous y apprenons la vie sociale et nous nous formons à devenir des adultes responsables ainsi qu'à travailler pour le développement. La scolarisation est un défi commun car tous les enfants n'ont pas la chance d'être scolarisés. A Hanoukopé, le marché est rempli d'enfants qui circulent avec des marchandises sous le soleil pendant que les autres sont à l'école.

Nous notons que l'Etat Togolais, dans le but de relever ce défi a supprimé les frais scolaires de l'école primaire publique depuis 2008. Ainsi, chaque enfant a l'occasion d'accéder plus facilement aux enseignements primaires.

Les parents à leur tour, ont la responsabilité d'avoir des contacts avec l'établissement où l'enfant est scolarisé. Ils doivent vérifier si l'enfant est en règle avec ce dernier (régularité, résultats, respect,..).

Chacun a donc un rôle à jouer pour permettre à tous les enfants de moins de 15 ans, comme l'exige la loi au Togo, de rejoindre les bancs de l'école. Nous espérons, chers lecteurs et lectrices, qu'avec votre aide et soutien, nous créerons un monde meilleur pour les jeunes togolais.

*Yahlome*

## SOMMAIRE

- ↪ **Action du club:** Place à la sensibilisation ..... p 2
- ↪ **Parole du club :** Abus sexuel, briser le tabou.... p 2
- ↪ **Interview:** Rencontre avec une psychologue ..... p 3
- ↪ **Regard sur la loi:** Définissons l'abus sexuel ..... p 3
- ↪ **Faits divers / Expression libre:** ..... p 4

## 📢 L'ACTION DU CLUB

### Après la formation, place à la sensibilisation!

Le club a pour objectif principal de défendre les droits des enfants, notamment ceux les protégeant contre l'abus sexuel. Pour cela, il mène diverses activités, outre les réunions et la formation. Depuis le mois de novembre 2010, le club a organisé plusieurs activités, nous pouvons citer:

- Le 19 novembre 2010, des sensibilisations ont été organisées dans divers établissements scolaires de Lomé, à savoir, l'institut privé «Mon Bonheur», le CEG des étoiles et l'institut scolaire «Grand Enseignant». Cette sensibilisation portait sur l'abus sexuel.
- Le 21 décembre 2010, lors du spectacle de Noël du Centre KEKELI, le club a organisé un spectacle couplé de sensibilisation sur les droits des enfants.



*Le club après une séance de formation*



*Deux membres du club le 19 novembre dans un collège*

s'exprimant sur la question de la sexualité en milieu scolaire, un facteur qui contribue à l'échec des élèves, le thème du débat étant «'échec en milieu scolaire».

*La suite de nos actions dans le prochain numéro! Yahlome*

- Le 12 février 2011, à la TV2, en partenariat avec le club des Jeunes Leaders, le club a participé à une émission dont le thème était: Le harcèlement sexuel en milieu scolaire. Le club, après avoir défini ce phénomène, a parlé des facteurs qui y contribuent, des victimes des auteurs, puis des mesures prises par l'Etat pour freiner ce fléau.

- Le 21 mars 2011, lors d'un débat organisé à l'occasion de la semaine culturelle à l'institut scolaire Grand Enseignant, le club a participé en

## 📢 LA PAROLE DU CLUB

### L'abus sexuel: briser le tabou!

Pour mieux en parler, dénoncer, il est nécessaire de comprendre ce qu'est l'abus sexuel et qui peut être un abuseur. Quelques réponses...

#### Qu'entend-on par abus sexuel?

L'adulte (ou le plus grand) impose à l'enfant des gestes et des attouchements que ce dernier ne veut pas et qui le mettent mal à l'aise. L'adulte veut partager, contre sa volonté, l'intimité de l'enfant ou le forcer à dévoiler son intimité. Il veut toucher son sexe ou que l'enfant touche le sien. Il veut avoir des rapports sexuels avec l'enfant.

#### Qui peut être abuseur?

Ils sont en général des adultes, le plus souvent des hommes; souvent connus de l'enfant ou complètement inconnus. Généralement, l'enfant connaît l'abuseur qui va se montrer souvent gentil avec lui en lui offrant de petits cadeaux ou de l'argent pour l'attirer vers lui. Il peut être un membre de sa famille: un père, un oncle, un cousin... ou encore un voisin ou un ami de la famille.



**INTERVIEW**

**Rencontre avec Sylvie, Psychologue au Centre KEKELI**

**CES: Selon vous, qu'est ce que l'abus sexuel?**

S.W: C'est une relation sexuelle entre un adulte et un enfant sans consentement de l'enfant et par exercice de pouvoir.

**CES: Ce phénomène est-il complexe?**

S.W: La victime de l'abus sexuel devient déprimé, il se retire quand il s'amuse avec ses camarades après le phénomène . Il fait des cauchemars. Certains ont recours à l'automutilation. Il y a aussi un échec en milieu scolaire. Si nous considérons ces conséquences on peut dire que ce phénomène est complexe.

**CES: Pouvez-vous nous parler des formes d'abus sexuel?**

S.W: On peut avoir un abus sexuel intrafamilial, c'est-à-dire entre les membres d'une même famille, on fait donc allusion à l'inceste.

On peut avoir un abus sexuel extra-familial. Dans ce cas, l'abuseur peut être un inconnu, par exemple dans le cas d'un viol.

**CES: Quelles sont les causes de ce phénomène?**

S.W: C'est le plus souvent le manque d'affection et les problèmes financiers. Dans le cas de l'inceste, peut être que le papa est alcoolique ou la mère n'a pas le droit à la parole. Soit la famille a des problèmes conjugaux.

**CES: Comment se fait l'accueil des enfants abusés au Centre KEKELI?**

S.W: Lorsque l'enfant arrive, elle est accueillie par l'Assistante Sociale. Elle s'entretient pendant un moment avec la victime, et la réfère à moi, puis à l'Agent de santé. A mon niveau, je fais une consultation psychologique pour identifier le mal dont il souffre. Je lui demande ce qui s'est passé, par là, je discerne ce que l'enfant ressent, je ne le juge surtout pas. Après, selon les cas, l'enfant reste à la Maison d'accueil et de transit et participe aux activités éducatives , ce qui lui permet d'oublier un peu ce qui s'était passé. Je discute ensuite avec ses parents des changements observés après ce phénomène. A travers ces discussions, je fais une étude de l'abuseur. Avec l'amélioration de l'état de l'enfant, il retourne chez ses parents. Mais s'il s'agit de l'inceste, l'enfant est confié à d'autres personnes, il ne vit plus avec ses parents.

**CES: Un dernier mot pour le journal?**

S.W: N'hésitez pas à dénoncer ce genre de phénomène si jamais cela se produisait. *Equipe d'interview : Samuel/Yalhome*



*Sylvie Welbeck, psychologue au centre kekeli, elle assure l'accompagnement psychologique.*

**REGARD SUR LA LOI**

**Définissons l'abus sexuel**

L'abus sexuel, comme nous le savons, détruit surtout la vie des jeunes filles.

Des dispositions précises ont été prises par l'Etat togolais, recueillies dans un livre nommé «Code de l'enfant». Il comporte des articles qui répriment les auteurs d'abus sexuels.

A l'article 396 du livre il est écrit: *«Constitue un abus sexuel sur un enfant, le fait par lequel toute personne en situation d'autorité ou de confiance ou par toute personne à l'égard de qui l'enfant est en situation de dépendance, de soumettre celui-ci à des contacts sexuels. L'abus sexuel commis sur un enfant est puni de un à cinq ans d'emprisonnement.»*

Rassurez-vous chers lecteurs et lectrices, ces lois sont exécutées. Cela vous permet de dénoncer sans peur les auteurs d'abus, qu'ils soient de votre famille ou inconnus. Pour cela, un seul numéro et anonyme: le **111**; ligne verte **«Allo 111.»**

*Achiraf*

**1 LA DATE**

**19 novembre**

Afin de contribuer à la protection des enfants contre les abus, la WWSF (Fondation pour le sommet mondial des femmes) a lancé en l'an 2000 la Journée Mondiale pour la prévention des abus envers les enfants.

**LE DESSIN DU MOIS**



**👁️ FAITS DIVERS**

**Les filles aussi doivent aller à l'école!**

Le 4 mai, les élèves du lycée Tokoin Solidarité ont participé au débat: «L'éducation des femmes et des filles maintenant! C'est un droit, nous y avons droit!». Nous avons retenu que celles-ci souffrent de discrimination, car trop de personnes pensent que ce sont surtout les garçons qui doivent aller à l'école. Aujourd'hui, de nombreuses associations créent des cours d'alphabétisation. Ne faisons pas de différences entre garçons et filles pour l'école!

**Les patrons, chasseurs de nuit.**

Un homme tenta d'abuser de sa domestique. Cette nuit là, il rampait pour surprendre la bonne alors que celle-ci montait la garde, un gourdin à la main! Il faisait noir, il pouvait s'agir d'un voleur. On entendit Pan! Et puis, aïe! La bonne sera-t-elle punie? Pour quel motif? Et madame? Quand le chasseur devient le gibier! Devinez la suite...

**Préserveons nos traditions!**

Lors de la semaine culturelle de l'institut "Grand Enseignant" en mars, nous avons fait une soirée culturelle: contes autour du feu, rythmes et danses du Togo étaient au programme.

Cela nous a appris beaucoup sur notre propre culture et le respect de nos traditions (salutations des anciens, organisation sociale des villages, proverbes et devinettes traditionnelles.).

N'oublions pas nos traditions.

A.Hampaté Bâ écrit:

« Un vieillard qui meurt en Afrique, c'est une bibliothèque qui brûle ».

Reporters : Déborah—Achiraf—Yahlome

**🌸 POESIE**

*Un monde meilleur*

*Nous les enfants, avons besoin qu'on respecte nos droits*

*Nous souffrons*

*Nous sommes victimes des maltraitances*

*et même parfois d'abus sexuel.*

*Nous voulons sourire*

*Nous voulons chanter*

*Nous avons besoin d'amour*

*Nous avons droit à l'éducation*

*Respectez nos droits et ensemble,*

*nous construirons un monde sans violence,*

*Un monde meilleur.*

**Yahlome**

**📅 PROGRAMME CLUB**

- **1<sup>er</sup> juin 2011:** journée de l'arbre, sensibilisation et action environnement au Centre KEKELI
- **11 juin 2011:** Caravane et spectacle de sensibilisation à Hanoukopé à l'occasion du 12 juin: Journée Mondiale contre le Travail des Enfants.
- **16 juin 2011:** Au Palais des Congrès, grande manifestation pour la journée de l'enfant Africain.
- **Juillet/Aout 2011:** Participation aux Vacances Utiles du Centre KEKELI.

**😊 HUMOUR**

**DEVINETTE**

Je change de costume sans me déshabiller.  
Qui suis-je?

Le Caméléon

**DEVINETTE**

Trouve le nom de 3 fleuves africains qui ont donné leurs noms aux états qu'ils traversent.

Congo-Niger-Sénégal

**HISTOIRE DROLE**

L'arbitre voulait siffler un pénalty lorsque le joueur frappa la balle directement sur la bouche de l'arbitre. Celui-ci avala brusquement le sifflet.

**BLAGUE**

Docteur: Avez-vous suivi les conseils de l'ordonnance?

Patient: Non docteur, et je remercie Dieu de ne pas l'avoir suivi car elle s'est envolée par la fenêtre du sixième étage.

**PROVERBE**

«Qui saute dans le feu doit savoir qu'il lui reste un saut à faire».

Humoristes: Achiraf—Brigitte



**Le tam-tam résonne!**

Réalisé par le Club des Enfants Solidaires du Centre KEKELI, centre de protection de l'enfant

**Contact:**

Marché de Hanoukopé  
Tél. : 336-26-96 / 931-34-81  
B.P 3053 Lomé / kekele@laposte.tg  
<http://kekele.e-monsite.org>



Réalisé avec l'appui financier de Colas